

DELIBERATION N° 2019/196

Portant adhésion de la Ville de Dumbéa au préambule du plan stratégique concerté en faveur de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie

Le Conseil Municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 19 juin 2019,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2019/59 du 13 mars 2019 approuvant le budget principal 2019 de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n° 2019/158 du 15 mai 2019, portant décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2019 de la Ville de Dumbéa, budget principal,

VU la demande du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en date du 1<sup>er</sup> avril 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/56 du 29 avril 2019,

La commission municipale intitulée « sport-culture-animations-vie associative » entendue en séance du 3 juin 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

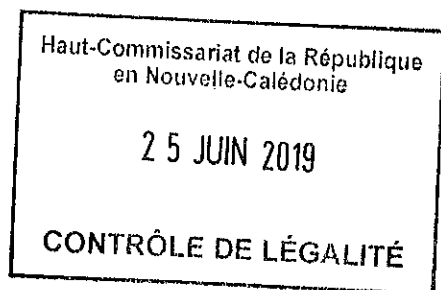
Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Dumbéa adhère au préambule du plan stratégique concerté en faveur de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie.

ARTICLE 2/

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 3/

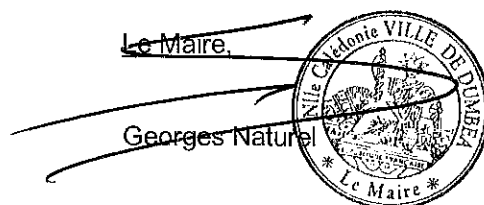
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Trésorier de la province Sud et au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 19 JUN 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 19 JUN 2019



DESTINATAIRES :

|                        |   |   |
|------------------------|---|---|
| SUBD. ADMINIS. SUD     | - | 1 |
| SAG                    | - | 1 |
| AFFICHAGE              | - | 1 |
| SERVICE DES FINANCES   | - | 1 |
| DCJS                   | - | 1 |
| TRESORIER PROVINCE SUD | - | 1 |
| GOVERNEMENT NC         | - | 1 |